
AVIS DE CONSULTATION DU PUBLIC

Par arrêté préfectoral n°17142 est prescrite l'ouverture d'une consultation du public d'une durée de quatre semaines portant sur la demande d'enregistrement présentée par le syndicat mixte UNIVALOM pour l'exploitation d'une déchetterie située impasse de l'Aubarède sur la commune de Le Cannet

du jeudi 16 février 2023 au jeudi 16 mars 2023 inclus

Le public pourra prendre connaissance du dossier de demande d'enregistrement :

- à la mairie du Cannet, 20 boulevard Sadi Carnot 06110 Le Cannet, aux jours et heures d'ouverture suivants :
du lundi au vendredi : de 08h30 à 17h00
- sur le site internet des services de l'État dans les Alpes-Maritimes :
<https://www.alpes-maritimes.gouv.fr/Publications/Consultation-du-public>

Le public pourra formuler ses observations :

- sur un registre ouvert à cet effet à la mairie du Cannet
- par courrier adressé à la direction départementale de la protection des populations – service environnement – CADAM – bâtiment Mont des Merveilles – 147 boulevard du Mercantour – 06286 NICE CEDEX 3
- par courrier électronique à l'adresse suivante : ddpp-icpe@alpes-maritimes.gouv.fr

À l'issue de la procédure, le préfet des Alpes-Maritimes statuera sur la demande d'enregistrement. L'installation pourra faire l'objet soit d'un arrêté préfectoral d'enregistrement, éventuellement assorti de prescriptions particulières complémentaires aux prescriptions générales applicables à l'installation, soit d'un arrêté préfectoral de refus.


Pour le préfet,
Le Secrétaire Général
SG 4522
Philippe LOOS